Pourquoi une concertation préalable sur ce projet ? -o-o-o-

Du 24 mars au 20 juin inclus, le projet Rhône Décarbonation fait l'objet d'une concertation publique.

Ouverte à tous, elle a pour objectif de permettre à chacun de s'informer, de poser des questions, de faire des suggestions et de débattre : pourquoi ce projet ? Comment sera-t-il réalisé ? Quels en sont les effets ? La concertation a lieu en amont de la décision de ce projet parce qu'il est susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie et l'activité économique du territoire.

La concertation est décidée par la Commission nationale du débat public (CNDP) et menée par les porteurs du projet, Vicat, SPSE, Elengy et RTE, sous l'égide de trois garants indépendants désignés par la CNDP.

LES GARANTS DE LA CONCERTATION

Les garants désignés par la CNDP veillent à la bonne information du public et s'assurent que les modalités de concertation mises en œuvre par les porteurs du projet garantissent la libre expression et la participation de tous. Ils sont indépendants du maître d'ouvrage et dans une position de neutralité à l'égard du projet.

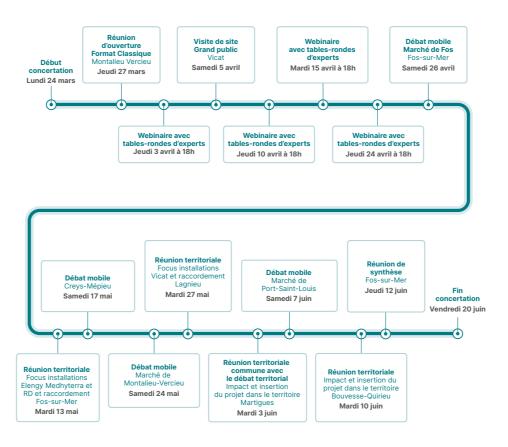
Pour les joindre:

concertation.rhone.decarbonation@garant-cndp.fr

Informez-vous et donnez votre avis!

- Sur le site de la concertation:
 www.concertation-rhone-decarbonation.fr
- En lisant le dossier de concertation et sa synthèse, disponibles en ligne
- En participant aux rencontres (dates et lieux disponibles cicontre et sur le site de la concertation)

Les rencontres de la concertation -o-o-o-



La concertation préalable sur le projet Rhône décarbonation s'inscrit dans le contexte d'un **débat global sur le territoire de Fos-Etang de Berre** et les territoires connexes. Ce débat est organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Pour vous informer et participer, rendez-vous sur le site internet du débat :

https://www.debatpublic.fr/debat-global-sur-le-territoire-de-fosetang-de-berre-7054

RHÔNE-0-0-0-DÉCARBONATION



Projet de chaîne de captage, transport, liquéfaction et chargement de navires de CO₂ le long de la vallée du Rhône jusqu'à la zone industrialo-portuaire de Fos-sur-Mer

Concertation préalable du 24 mars au 20 juin 2025

Votre avis compte

Informez-vous & exprimez-vous

Participez aux rencontres avec les porteurs du projet

Concertation garantie par





Rendez-vous sur le site internet de la concertation www.concertation-rhone-decarbonation.fr



Le projet Rhône décarbonation en bref -o-o-o-

Rhône décarbonation est un projet de création d'une chaîne de captage, transport, liquéfaction et chargement de navires de CO_2 le long de la vallée du Rhône, depuis la cimenterie de Vicat située à Montalieu-Vercieu, en Isère, via un pipeline de transport existant opéré par la société SPSE, et jusqu'à un terminal de liquéfaction et de chargement de navires du CO_2 envisagé sur le site de Fos Tonkin exploité par la société Elengy, à Fos-sur-Mer, dans les Bouches-du-Rhône.

Le projet prévoit les installations suivantes :

- Création d'une installation de captage des émissions de CO₂ inévitables de la cimenterie du groupe Vicat située à Montalieu-Vercieu
- Raccordement de ces nouvelles installations par la création d'une liaison électrique à 225 000 volts entre le poste électrique de CREYS et le site Vicat de Montalieu-Vercieu
- Raccordement par canalisation entre l'installation de captage de CO₂ Vicat et le pipeline existant « PL2 » appartenant à SPSE
- La reconversion du pipeline « PL2 » pour assurer le transport de CO₂ de la cimenterie Vicat de Montalieu-Vercieu jusqu'au terminal de liquéfaction d'Elengy à Fos-sur-Mer
- Le **raccordement par canalisation** entre le site de SPSE à Fos-sur-Mer et le terminal de liquéfaction et d'export de CO₂ de Fos Tonkin
- Le **réaménagement du terminal de Fos Tonkin** exploité par Elengy à Fos-sur-Mer pour la liquéfaction et le chargement de navires du ${\rm CO}_2$

ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE CAPTAGE, TRANSPORT, LIQUÉFACTION ET CHARGEMENT NAVIRES DU PROJET RHÔNE DÉCARBONATION



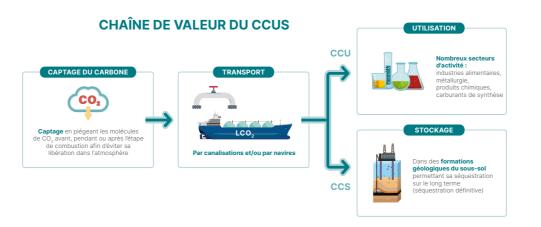
Pourquoi ce projet ? -o-o-o-

Le projet Rhône Décarbonation contribuerait à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et constituerait un levier de décarbonation des industries émettrices de CO_2 le long de la Vallée du Rhône jusqu'à la zone industrialoportuaire de Fos-sur-Mer.

La décarbonation de la filière ciment

Pour relever le défi de la lutte contre le réchauffement climatique, la décarbonation de l'industrie du ciment, très émettrice de ${\rm CO_2}$, est un enjeu majeur. La filière du ciment en France vise une réduction de 50 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et 90 % d'ici 2050.

Pour atteindre ses objectifs, la filière ciment déploie des mesures d'efficacité et de sobriété matière et énergétique pour éviter et réduire ses émissions. Le captage du CO_2 , et son stockage ou son utilisation, constitue la seule technologie permettant de réduire les émissions inévitables de CO_2 , inhérentes à la fabrication du ciment.



La chaine CCUS, c'est quoi?

Le captage, le stockage et l'utilisation du CO_2 (aussi appelé CCUS, pour « Carbon Capture, Utilisation and Storage» en anglais) se réfèrent à un ensemble de technologies visant à capter les émissions de CO_2 pour les injecter et les stocker dans des réservoirs géologiques permanents ou pour les utiliser comme ressources pour la fabrication de produits.





1,2 million de tonnes

d'émissions annuelles de CO₂ inévitables captées

300 km

de pipeline « PL2 »

Jusqu'à 1600 personnes

mobilisées pendant la phase de travaux

2030

année de mise en service prévue

Entre 1 et

1.5 milliard

d'euros d'investissement

